

Bruxelles, le 7 mars 2017

Bonjour Lucia,
Bonjour Nathalie,
Bonjour Joëlle,

CONCERNE : demande de Lucia Alvarez du 16 février 2017 « Dans le cadre de la campagne « boost » du Di-RHM, il est suggéré de créer un signe distinctif pour attirer l'attention des équipes infirmières, des médecins et des paramédicaux sur l'importance de bien compléter le dossier. Comment croyez-vous qu'une initiative de ce type serait perçue par les équipes infirmières ? Aurait-elle l'effet recherché ? Sur quoi doit se focaliser le message ? Le di-rhm ? Le dossier patient, toute l'année ? »

Avant toute chose, nous vous transmettons en annexe l'avis du CI donné en date du 2 mai 2016 à Isabelle Beaufay et répondant à la demande suivante : « *Quels sont les besoins du terrain pour améliorer le remplissage du dossier infirmier* ».

Nous constatons positivement la ressemblance entre l'avis du CI donné il y a 9 mois à Isabelle Beaufay et la « Synthèse des observations réalisées sur la période du 01/12/2016 au 15/12/2016 » du département de Stratégie.

Nous y avons nous même déjà souligné l'importance d'un suivi continu sur toute l'année.

Le volet infirmier du dossier patient fait partie intégrante du soin et doit à ce titre, être complet 365 jours/an. Il est le garant d'un bon suivi des soins chez le patient et est une protection pour l'infirmière en cas de litige. Nous pensons que le terme « dossier infirmier/dossier patient » doit prendre 365 jours /an la place du saisonnier « DI-RHM »

En termes de moyens à mettre en place, nous vous invitons à lire l'avis que nous avons émis à Isabelle Beaufay en date du 2 mai 2016.

Nous attendons également beaucoup du TPI2 qui devrait décharger les infirmiers de la charge d'enregistrement du DI-RHM et promouvoir un dossier patient le plus complet possible.

Nous ne voyons pas la plus-value d'avoir un signe distinctif durant ces 15 jours. Nous aurions le sentiment que l'on met des moyens « matériels/artificiels » là où nous avons besoin de faire comprendre le « pourquoi » et là où nous devons réfléchir sur le « comment ».

Le fait de déployer plus d'énergie, qu'elle soit sous forme de surveillance/contrôle accrus de la part des IC et CID ou sous forme de signe distinctif, lors des périodes d'enregistrement uniquement a un effet négatif sur le remplissage du dossier le restant de l'année.

Selon nous enfin, la création d'un signe distinctif pour attirer l'attention du personnel sur cette période spécifique aura un impact négatif.

Selon nous ce sont des dépenses inutiles alors qu'on demande les moyens pour y arriver.

Pourquoi chercher des artifices là où le personnel attend de l'info fiable vis-à-vis des critères de remplissage efficaces ?

D'ici l'arrivée du TPI2 (dont nous attendons qu'il améliore grandement notre charge administrative), s'il y a un budget à investir, nous proposons de l'utiliser à détacher et remplacer une personne au sein des équipes afin de veiller à avoir des dossiers complets tout au long de l'année.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Houbaïd EL OUAFRASI
Pour le Conseil Infirmier

Jean-Yves RUIDANT
Pour le Conseil Infirmier

Marie DOOMS
Pour le Conseil Infirmier

